

Recours contre tiers : recouvrements amiables et judiciaires - RCTI

Code produit : RCTI

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 14.0

Tarif : 1400,00 € HT

Eligible DDA : non

Public :

Gestionnaires, gestionnaires
de recouvrements, chargés
de sinistres, responsables des
services de recouvrements

Prérequis :

Aucun

Objectif

- Organiser les recouvrements et optimiser les retours financiers au sein des compagnies d'assurances

Programme de la formation

1-Rappel des généralités du recours contre tiers

- Définition
- Articles de lois

- Prescription : règles, délais, contournement

2-Etapes du recouvrement et leur optimisation

- Signalement et identification du tiers

3-Procédure de recouvrement- amiable

- Qui fait quoi ?
- Quels outils ?
- Quels intervenants extérieurs ?
- Limites du recouvrement amiable
- Avantages et inconvénients

4-Rôle de l'huissier et optimisation de son coût

5-Rôles de l'avocat dans la procédure amiable

- Peut-on maîtriser ses honoraires et ses interventions afin de limiter coûts et délais ?

6-Recours par voie judiciaire

- Pour quelles situations ?
- Quels intervenants ?
- Quels délais ?

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama
- Réalisation de cas pratiques
- Echanges d'expériences



AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.